

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4480

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et transport sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison et transport des déchets - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvès de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pilonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4480**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et transport sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison et transport des déchets - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3833 en date du 12 décembre 2006, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et transport sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison et transport des déchets.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 28 septembre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sita Mos pour le marché ordinaire, d'une durée de cinq ans fermes et d'un montant global de 15 616 063,32 € HT, soit 18 676 811,7307 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché ordinaire pour l'attribution des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et transport sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison et transport des déchets et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Sita Mos, pour un montant global de 15 616 063,32 € HT, soit 18 676 811,7307 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

3° - Les recettes correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,